

# Procédure de sélection des Jeux du Canada Hiver- 2015

## 1. Information générale, critères d'éligibilité, date et lieu

- a. Garçon ou fille né en 1996-1997-1998 et 1999.
- b. Un seul athlète sera sélectionné pour chaque catégorie de poids. Sept hommes : -60kg, -66kg, -73kg, -81kg, -90kg, -100kg et +100kg. Sept femmes : -48kg, -52kg, -57kg, -63kg, -70kg, -78kg et +78kg.
- c. Être membre de la fédération Judo Québec.
- d. Lieu : Prince George, Colombie Britannique
- e. Date: 12 février au 1 mars 2015
- f. Dates compétition de judo : 25 au 28 février 2015

## 2. Critères de sélection

Judo Québec utilisera un tournoi de sélection qui aura lieu en même temps et au même endroit que le Tournoi Espoir de Deux Montagnes (catégorie U 20) au mois d'octobre 2014 (date exacte à venir), pour faire le choix des représentants du Québec.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2014, Judo Québec utilisera le classement de Judo Canada (Politique 3 du Guide de l'Équipe Nationale) pour établir les athlètes premiers aux points.

- a. Les athlètes qui seront classés premiers dans leur catégorie de poids respective dans le classement de Judo Canada, et qui remportent le tournoi de sélection seront sélectionnés pour le Jeux du Canada 2015.
- b. Si un athlète premier aux points gagne le tournoi de sélection, il est alors sélectionné pour les Jeux du Canada.
- c. Si un athlète premier aux points n'est pas le gagnant du tournoi de sélection, un combat de barrage, nécessitant 2 victoires sur un maximum de trois combats sera organisées entre l'athlète premier aux points et le gagnant du tournoi de sélection. (Prenez note qu'un combat déjà exécuté pendant le tournoi compte comme une victoire pour le combat de barrage). Le combat de barrage se déroulera la même journée que le tournoi de sélection. Le gagnant de ce combat de barrage sera sélectionné pour les Jeux du Canada 2015.
- d. Si dans une catégorie de poids, aucun athlète n'a de point de classement dans le système de Judo Canada, le gagnant du tournoi de sélection sera

sélectionné pour les Jeux du Canada. Il n'y n'aura donc pas de combat de barrage dans cette catégorie.

**Substitut** : S'il y a combat de barrage, le perdant de ce combat sera considéré comme substitut. Si aucun combat de barrage n'a eu lieu dans cette catégorie, l'athlète qui finit au deuxième rang du tournoi de sélection sera considéré comme substitut.

### **3. Camps d'entraînement suggérés.**

Judo Québec recommande fortement la participation aux camps d'entraînement suivants :

- a. **Camp d'hiver Judo Québec, 10 au 12 janvier 2014.**
- b. **Camp d'entraînement préparatoire aux championnats canadiens, 3 et 4 mai 2014.**
- c. **Camp d'entraînement U16-U18-U21 suivant les championnats canadiens, 19 au 22 mai.**
- d. **Camp d'entraînement Judo École, 5 au 13 juillet 2014.**
- e. **Camp d'entraînement national d'été Judo Canada.**
- f. **Camp d'entraînement club de judo d'Anjou, 18 au 22 août 2014**
- g. **Camp d'entraînement provincial de la rentrée – sept 2014**

### **4. Activités de préparation**

Les activités suivantes serviront de préparation pour les athlètes sélectionnés à participer aux Jeux du Canada. Ces activités ont donc lieu après le tournoi de sélection.

- a. **Omnium du Québec, novembre 2014**
- b. **Camp d'entraînement national- après Omnium du Québec**
  - La participation complète à ce camp d'entraînement est obligatoire afin d'être éligible aux Jeux du Canada.
- c. **Camp d'entraînement « Préparation aux Jeux du Canada », novembre 2014 : lieu à déterminer**
- d. **Compétition internationale d'Aix-en-Provence en France, décembre 2014 :**
  - i. Un financement partiel sera offert aux athlètes sélectionnés pour aller aux Jeux du Canada.

ii. La participation à cette compétition est optionnelle, mais fortement recommandée.

**e. Camp national d'hiver Judo Canada, 5 au 9 janvier 2015**

- La participation complète à ce camp d'entraînement est obligatoire afin de participer aux Jeux du Canada.

**f. Camp d'hiver Judo Québec, 9 au 11 janvier 2015**

- La participation complète à ce camp d'entraînement est obligatoire pour avoir le droit de participer aux Jeux du Canada.

**5. Particularités :**

a. Changement de catégorie de poids:

Un changement de catégorie de poids entre le championnat canadien junior et le tournoi de sélection sera pris en considération de la façon suivante: 75% des points accumulés dans l'ancienne catégorie de poids dans le système de pointage de Judo Canada

b. Catégorie -55kg masculin et -44kg féminin

Aucun point n'est donné pour des résultats obtenus dans les -55kg chez les hommes et -44kg chez les femmes.

Rappel : ces catégories ne figurent pas au programme des Jeux du Canada.

**6. Cas d'exceptions:**

a. Un athlète désirant participer à une activité de niveau national ou international et qui entre en conflit avec des activités de sélection doit obtenir l'approbation du Comité d'excellence. La demande par écrit doit être reçue au bureau de Judo Québec, vingt-et-un (21) jours avant la tenue de l'activité nationale ou internationale. L'athlète obtenant une approbation du Comité d'excellence se verra allouer la totalité des points pour cette activité de sélection.

b. Un athlète sélectionné par Judo Québec ou Judo Canada, où ayant obtenu l'autorisation du Comité d'excellence de Judo Québec pour participer à une activité de niveau national ou international peut bénéficier d'une exemption pour une activité de sélection ou préparation, sept (7) jours précédant et sept (7) jours suivants cette activité nationale ou internationale, sans être pénalisée.

## 7. Blessures :

- a. En cas de blessure, l'athlète qui aura notifié sa blessure et fait approuver son absence un **camp d'entraînement** par le Comité d'excellence ne sera pas pénalisé dans les processus de sélection.
- b. En cas de blessure avant le tournoi de sélection, l'athlète qui aura notifié sa blessure et fait approuver son absence au **tournoi de sélection** par le Comité d'excellence pourra se prévaloir du droit suivant. Si l'athlète blessé est premier au point dans le système de pointage de Judo Canada avant le tournoi de sélection, il a le droit de faire un combat de barrage (2 victoires nécessaires) avec le gagnant du tournoi de sélection. Ce combat devra se dérouler au maximum quatre semaines après le tournoi de sélection, à la date choisie par le Comité d'excellence.
- c. Blessure d'un membre de l'équipe au cours de l'étape préparatoire. Les athlètes sont tenus de faire un rapport de toutes les blessures ou traitements médicaux contraignants subis après leur sélection. Tout athlète blessé incapable de s'entraîner, y compris les exercices réguliers avant une semaine de la date limite d'envoi de la liste finale au comité organisateur, pourrait être retiré de l'équipe.
- d. Il est de la **responsabilité de l'athlète ou de son entraîneur personnel** d'aviser le bureau de Judo Québec par **écrit** et **avant** le tournoi ou camp d'entraînement, pour une absence due à une **blessure**. Cet avis devra contenir l'explication de l'absence contresignée par l'entraîneur et accompagnée d'un rapport médical signé par le médecin traitant, indiquant la date probable de retour à l'activité. Dans le cas où le délai entre la compétition et la blessure est trop restreint, un avis téléphonique sera accepté s'il est suivi de la procédure ci-avant décrite, dans les sept (7) jours suivant le tournoi ou camp d'entraînement.

## 8. Droits de modifications

Dans le cas de situations particulières imprévues, le Comité d'excellence se réserve le droit de modifier cette procédure de sélection pour les Jeux du Canada.